Rosemont
La Petite-Patrie
Montréal

Avis public

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UNE RÉSOLUTION

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 6 octobre 2026, a adopté la résolution suivante :

RÉSOLUTION CA26 26 0187 « Adopter une résolution, en vertu des articles 145.45 à 145.49 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, visant à autoriser la construction d'un bâtiment mixte de quatre étages proposant 38 logements et deux suites commerciales, sur le lot vacant 2 170 228 du cadastre du Québec, situé à l'intersection de la rue Beaubien Est et de la 10e Avenue »

Cette résolution a été jugée conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire.

Un certificat de conformité a été délivré le 30 octobre 2026 par le greffier adjoint de la Ville de Montréal à l'égard de cette résolution et celle-ci est entrée en vigueur à cette date.

Cette résolution est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 2e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 30 octobre 2026.

Arnaud Saint-Laurent, OMA
Secrétaire d'arrondissement

Certificat de publication

Je, soussigné, Arnaud Saint-Laurent, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus sur le site Internet de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie le 30 octobre 2026, conformément au *Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-142).

Fait à Montréal, ce 30 octobre 2026.

Secrétaire d'arrondissement